

REGLEMENT AMI'NUIT'TRAIL 2011

ARTICLE 1,

L'AMI'NUIT'TRAIL est une **épreuve nocturne de course à pied** de 30 km(également en relais 16.5+ 13.5 km) **en autonomie matériel**, organisée le **samedi 26 mars 2011** par la section d'Athlétisme des J3 sports Amilly.

Le parcours démarre et arrive au stade G.Clériceau d'Amilly (45). Il serpente pour l'essentiel (~1km de route goudronnée) en forêt domaniale de Montargis.

ARTICLE 2, les participants :

L'Ami'nuit'trail est ouvert à tous les coureurs à partir de 18 ans, licenciés ou non. Cependant lors de l'inscription les concurrents devront fournir soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, soit une photocopie de leur licence FFA, FF triathlon, FFCO, pass running.

ARTICLE 3, matériel obligatoire :

La liste du matériel obligatoire pour prendre le départ est la suivante : éclairage en état de fonctionnement, brassard ou brassière réfléchissante, un sifflet (vérification lors du retrait des dossards). Une réserve d'eau, des barres ou gels énergétiques sont vivement conseillés (aucun ravitaillement n'est prévu sur la course).

ARTICLE4 , frais d'inscriptions :

Tarifs : **15 euros** en individuel, **11 euros** par équipier pour le relais.

Ce tarif comprend : l'assurance, la conception et la réalisation de l'épreuve, petit lot remis lors du retrait des dossards, le transport des relayeurs, l'accès aux douches, la participation à la collation d'après course.

ARTICLE 5, inscription annulation :

L'inscription ne sera validée qu'une fois le dossier complet à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété
- pour les licenciés FFA, FFtri, FFco : photocopie de la licence
- pour tous les autres un pass running ou un certificat médical de moins d'1 an précisant l'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition.

Aucune inscription ne sera acceptée sans ces documents et à fortiori un départ toléré !

- le règlement des frais d'inscription

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

En cas d'annulation de l'épreuve par les organisateurs pour un cas de force majeure un somme forfaitaire de 5 euros par personne sera retenue.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés (sauf cas de force majeure).

En tout état de cause l'organisation reste seule décisionnaire et ce sans devoir d'explication dans le traitement des litiges concernant les inscriptions et/ou les annulations.

ARTICLE 6, limitation des inscriptions et collation:

L'organisation limitera le nombre de participant aux **100 premiers individuels inscrits et aux 30 premières équipes.**

De même, afin d'accueillir les coureurs dans de bonnes conditions pour la collation d'après **course , nous souhaitons vivement enregistrer les inscriptions avant le jeudi 24 Mars. Après cette date les inscriptions seront toujours possible (jusqu'à 45 min avant le départ) mais nous ne pourrons garantir la collation aux derniers inscrits !**

ARTICLE 7, **accueil, retrait des dossards :**

L'accueil, les vérifications administratives et de sécurité, le retrait des dossards auront lieu dans l'enceinte du stade G.Clericeau Amilly.(fléchage).

Ce retrait s'effectuera à partir de 17 heures.

ARTICLE 8, **Relais :**

Des dossards spécifiques seront attribués aux équipes. Après le départ du premier relayeur du stade G Clériceau le transport du deuxième relayeur sera assuré par nos soins à destination de la zone de relais située en forêt de Montargis. Le passage de témoin effectué le retour sera organisé de la même façon par l'organisation (une attente entre l'arrivée des coureurs et le rapatriement du groupe est prévisible...) Tout le monde devrait être présent sur le stade pour assister à l'arrivée.

ARTICLE 9, **horaires, temps de passage limite :**

Le départ de la course est prévu à 19h30.

Un briefing aura lieu 30 minutes avant le départ afin de donner les dernières consignes spécifiques à ce type de course.

Lors du contrôle de passage situé au **km16.5 un coureur se présentant au-delà de 2h15 heures se verra arrêté** par les commissaires. Il ne pourra terminer sa course et sera rapatrié par les organisateurs..Pour le relais, en l'absence de son binôme, le 2eme relayeur pourra finir la course hors classement. **Heure de départ maximum 21h45.**

ARTICLES 10, **parcours, balisage, contrôle de passage :**

Le parcours essentiellement situé en forêt domaniale de Montargis sera balisé à l'aide de procédés rétrofléchissants . **La course sera ouverte et fermée par les organisateurs en VTT.** Des indications kilométriques 5-10-15-20-25 seront visibles sur le parcours. Pour la sécurité des concurrents des commissaires itinérants en VTT se répartiront sur la course afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de problème. Les accompagnateurs(VTT, coureur ...) seront interdits.

Afin de n'oublier aucun concurrent en forêt un contrôle de passage (lecture et pointage du dossard) sera organisé à l'entrée, au Km 16.5 ainsi qu'à la sortie du parcours forestier. Le concurrent ne satisfaisant pas à ce type de contrôle se verra automatiquement mis hors course.

Un contrôle de passage à différents points spécifiques du parcours sera réalisé à l'aide de poinçons (pinces)de course d'orientation. Vous attesterez de votre passage en poinçonnant votre dossard dans les cases prévues à cet effet. Tout manquement pénalisera le concurrent et /ou l'équipe. La pénalité sera définie par les organisateurs (~ 10 min par contrôle de passage manquant).

ARTICLE 11, **assistance, secours :**

Les concurrents se doivent assistance et entraide.

Tout problème ou accident ainsi que les abandons devront être signalés au poste de contrôle le plus proche.

Les moyens de secours s'organiseront dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLES 12, **classement, réclamation :**

Un classement sera édité à l'issue de la course.

Les 3 premiers hommes, femmes et relais de la course classement au scratch seront récompensés (coupes...)

Les réclamations devront être déposées auprès des responsables de la course dont le nom sera affiché au secrétariat.

Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires en réaction aux actes de tricheries, aux infractions au règlement et donc à faire modifier le classement en fonction des faits avérés.

ARTICLES 13, respect du milieu naturel :

Les coureurs se doivent d'être particulièrement attentifs au respect du milieu naturel. Les organisateurs veilleront à la préservation du milieu par l'installation de poubelles en des lieux spécifiques (contrôle de passage) sur le parcours. Les coureurs devront impérativement veiller à déposer dans ces poubelles les détritus liés à leurs ravitaillements personnels. Tout concurrent qui enfreindrait délibérément cet article sera immédiatement disqualifié.

ARTICLE 14, assurance :

La section athlétisme des J3 Sports Amilly souscrira une police d'assurance spécifique pour couvrir cette organisation.

ARTICLE 15, casse croûte :

A l'issue de la course un casse croûte (réservé aux participants) sera servi par les organisateurs : soupe, sandwich, dessert et petite bière locale.

ARTICLE 16, droit à l'image :

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve autorise expressément la section des J3 Sports Amilly à utiliser les images sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de l'AMI'NUIT'TRAIL.

Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association mais aussi en externe lors d'actions de communication.

ARTICLE 17 , acceptation du règlement :

Le fait de s'inscrire à l'AMI'NUIT'TRAIL implique l'acceptation du présent règlement. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation renonce à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.